

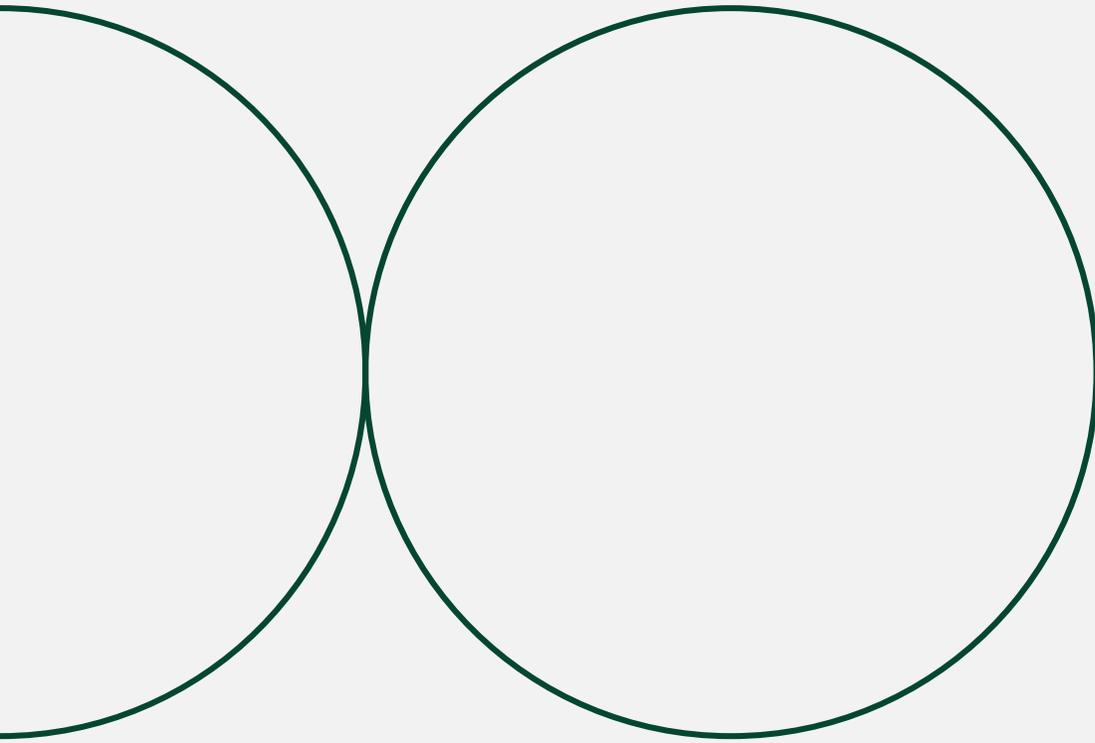
# fair.

Financer  
Accompagner  
Impacter  
Rassembler

## ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PRÉSIDENTENCE DE FAIR

ASSEMBLEE GENERALE 2024





# SOMMAIRE

1. Présentation de la gouvernance de FAIR
2. Election du nouveau Conseil d'administration
3. Le rôle du Comité de nomination
4. Comment faire acte de candidature ?
5. Quelles sont les dates clés du processus ?
6. Comment se déroulera le vote du 16 mai?

# ELECTION DE LA GOUVERNANCE DE FAIR

- 1. Présentation de la gouvernance de FAIR**
2. Election du nouveau Conseil d'administration
3. Le rôle du Comité de nomination
4. Comment faire acte de candidature ?
5. Quelles sont les dates clés du processus ?
6. Comment se déroulera le vote du 16 mai ?

# LA RÉPARTITION DES MEMBRES

## 1<sup>er</sup> collège

Acteurs opérationnels ou les praticiens

**Personnes morales qui émettent, gèrent pour compte de tiers ou distribuent des produits d'investissement à impact social, dont les produits à impact social, pour développer des activités à forte utilité sociale et environnementale.** Les membres de ce collège relèvent de l'une des catégories suivantes :

- Etre une entité qui lève des fonds propres ou quasi-fonds propres auprès des particuliers et/ou des investisseurs institutionnels et qui s'applique une méthodologie pour mesurer son impact social ;
- Etre un gestionnaire pour compte de tiers ou un distributeur de produits d'épargne ou d'investissement et/ou d'instruments financiers offrant un mécanisme d'impact social au sens du règlement du label Finansol ;
- Exercer une activité d'investisseur, de prêteur ou de gestionnaire d'actifs financiers répondant aux critères de l'investissement à impact social et recherchant de manière intentionnelle un retour social et/ou environnemental positif autant qu'une performance financière, et dont l'impact est mesurable par un processus continu d'évaluation ;
- Etre un établissement financier qui distribue des produits d'impact social incluant des produits d'épargne solidaire.

Les membres du 1<sup>er</sup> collège ont seuls voix **délibérative** à l'Assemblée générale.

Les membres fondateurs des deux structures rejoignent automatiquement le 1<sup>er</sup> collège.

## 2<sup>e</sup> college

Acteurs proches

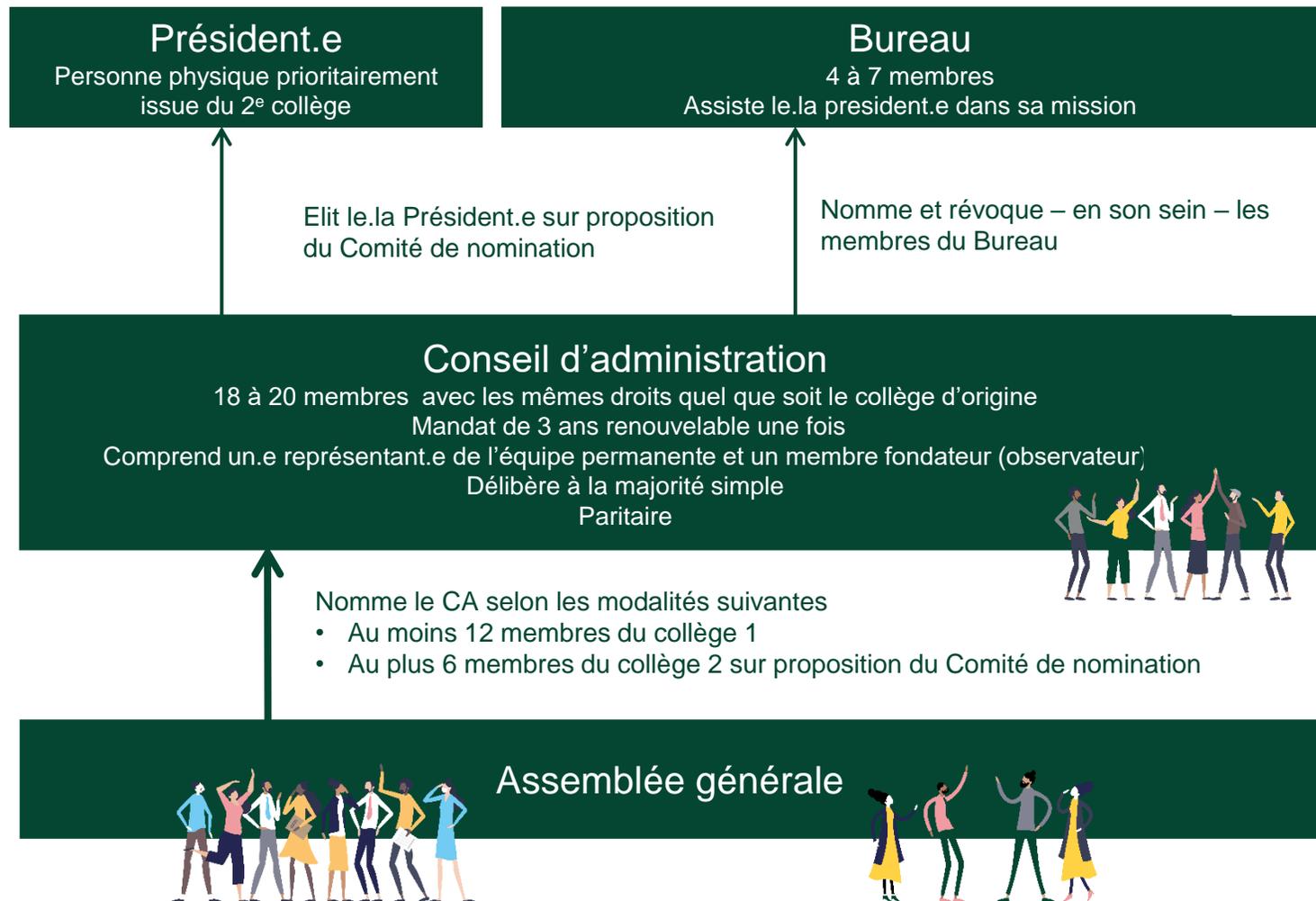
**Personnes morales ou personnes physiques** qui n'exercent aucune des activités exigées pour appartenir au premier collège mais qui **soutiennent activement le développement de l'investissement à impact social en France ou qui souhaitent participer à certains des travaux de l'association**

Les membres du 2<sup>e</sup> collège ont **voix consultative** à l'Assemblée générale.

Lors de la première année d'adhésion, les membres rejoignent le 2<sup>e</sup> collège automatiquement. C'est le Comité des adhésions (voir slide suivante) qui prend la décision de reclasser – ou non – l'adhérent au premier collège.

# LES INSTANCES

## INSTANCES DE FONCTIONNEMENT



## INSTANCES GARANTES

**Comité des fondateurs**

**Comité de nomination**

- . Réceptionne et sélectionne les candidatures au CA de la part des membres du 2<sup>e</sup> collège
- . Propose un.e Président.e prioritairement issu.e du 2<sup>e</sup> collège.

**Comité des adhésions**

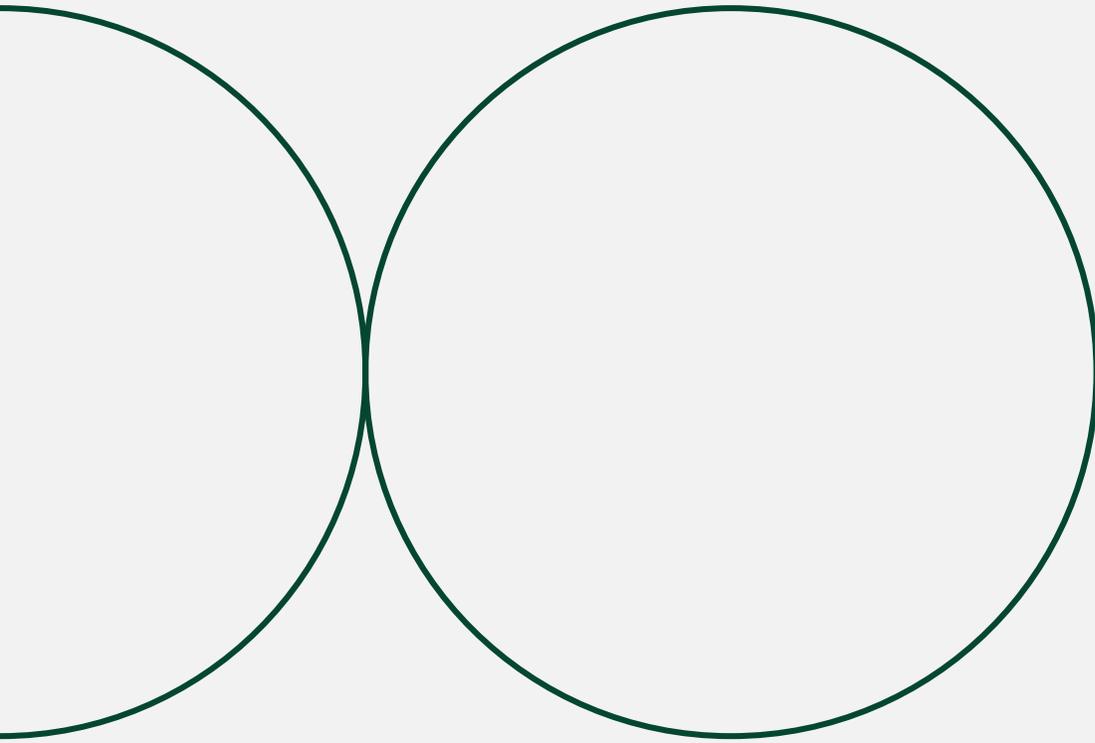
- . Statue sur les demandes d'adhésion
- . Reclasse les adhérents notamment à l'issue de leur première année d'adhésion

## INSTANCES DE TRAVAIL

**Comités permanents**

**Groupes de travail temporaires**

**Groupes de travail permanents**



# ELECTION DE LA GOUVERNANCE DE FAIR

1. Présentation de la gouvernance de FAIR
- 2. Election du nouveau Conseil d'administration**
3. Le rôle du Comité de nomination
4. Comment faire acte de candidature ?
5. Quelles sont les dates clés du processus ?
6. Comment se déroulera le vote du 16 mai ?

# LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION SERA ÉLU LE 16 MAI 2024

## Conseil d'administration

18 à 20 membres

Mandat de 3 ans renouvelable une fois

Comprend un.e représentant.e de l'équipe permanente et un membre fondateur (observateur)

Délibère à la majorité simple

Paritaire



### Peuvent faire acte de candidature au Conseil

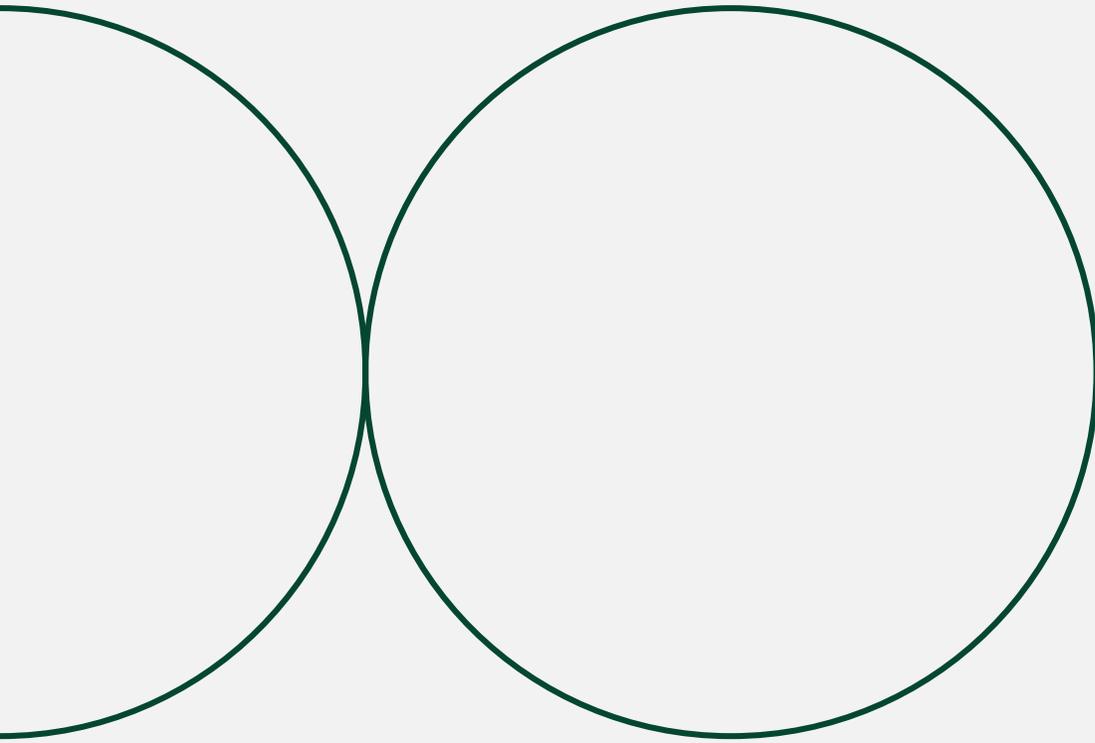
- Les membres actuels de FAIR à jour de l'acompte de leur cotisation 2024
- Des candidats à l'adhésion de FAIR sous réserve que les instances approuvent leur adhésion avant le 16 avril 2024 et aient réglé leur cotisation avant le 16 mai 2024
- Les qualités recherchées pour les futurs administrateurs :
  - appétence pour la finance durable, les engagements sociaux et l'impact ;
  - disponibilité et assiduité ;
  - volonté de contribuer et de coopérer ;
  - expérience de Conseils d'administration (appétence pour des fonctions non opérationnelles) ;
  - sens de l'intérêt général (responsabilité).

### Peuvent élire les candidats au Conseil

- Les membres de FAIR à jour de l'acompte de leur cotisation 2024
- Présents ou représentés à l'Assemblée générale du 16 mai 2024

### Le nombre de sièges à pourvoir

- **Au moins 12 sièges** issus du premier collège
- **Au plus 6 sièges** issus du deuxième collège
- **Dans la limite de 20 sièges** au total



# ELECTION DE LA GOUVERNANCE DE FAIR

1. Présentation de la gouvernance de FAIR
2. Election du nouveau Conseil d'administration
- 3. Le rôle du Comité de nomination**
4. Comment faire acte de candidature ?
5. Quelles sont les dates clés du processus ?
6. Comment se déroulera le vote du 16 mai ?

# LE COMITÉ DE NOMINATION

**Le Comité de nomination est en charge de recueillir les candidatures au nouveau Conseil d'administration.**

## Quel est le rôle du Comité de nomination ?

Ce comité, investi des pouvoirs les plus étendus, a été mis en place afin de recueillir les candidatures, de proposer au corps électoral les noms des six administrateurs qui seront issus du 2<sup>e</sup> collège, d'émettre un avis auprès du même corps électoral sur le caractère équilibré et représentatif des candidats issus du 1<sup>er</sup> collège, dont la parité homme-femme, et de proposer à l'Assemblée générale de réallouer au 1<sup>er</sup> collège si nécessaire et dans la limite de deux les sièges d'administrateurs non pourvus du 2<sup>e</sup> collège, faute de candidats.

C'est le Comité de Nomination qui propose au Conseil d'Administration le nom du Président parmi la liste des membres du 2<sup>nd</sup> collège.

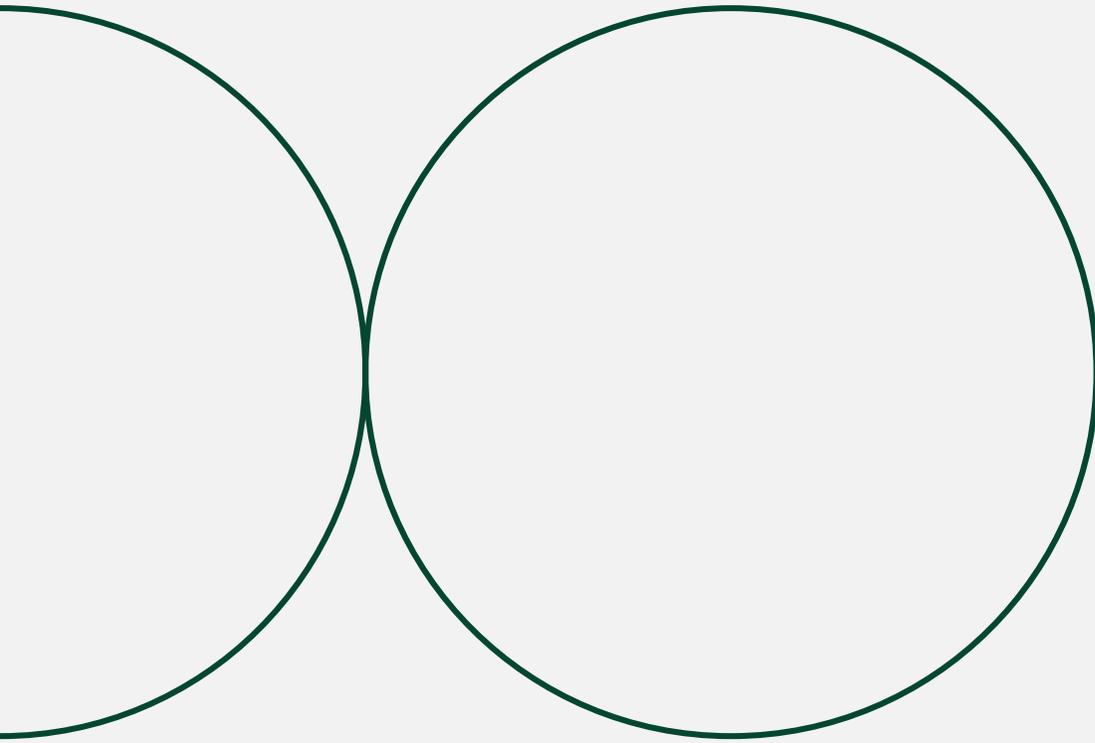
## Qui est membre du Comité de nomination ?

Le Conseil d'administration de FAIR a désigné, dans sa séance du 17 juin 2021, et à l'unanimité les personnalités suivantes composant le Comité de nomination :

- M. Olivier de Guerre (Phitrust - Personnalité qualifiée) – Président du Comité de nomination
- M. Hervé Knecht (Autonomie et Solidarité - Fondateur)
- M. Jean-Michel Lecuyer (INCO ventures)
- M. Fabien Léonhardt (Mirova)
- M. Thibault Couturier (2<sup>e</sup> Collège)

Au cours du Conseil d'administration du 12 octobre 2023, les administrateurs ont désigné comme membres complémentaires:

- Mme Laurence Laplane (Amundi)
- Mme Marie Leclerc-Bruant (BPCE – Fondateur)



# ELECTION DE LA GOUVERNANCE DE FAIR

1. Présentation de la gouvernance de FAIR
2. Election du nouveau Conseil d'administration
3. Le rôle du Comité de nomination
- 4. Comment faire acte de candidature ?**
5. Quelles sont les dates clés du processus ?
6. Comment se déroulera le vote du 16 mai ?

# COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?



## Que doit contenir la candidature ?

Le candidat ou la candidate au Conseil doit constituer un dossier de candidature sous format libre. **Une trame indicative** est à la disposition des candidats sur la page dédiée sur le site de FAIR : <https://www.finance-fair.org/fr/assemblee-generale-de-fair>.

- **Le nom de la personne morale ou le nom et le prénom de la personne physique** faisant acte de candidature ;
- **Le prénom et le nom du.de la représentant.e de la personne morale** faisant acte de candidature ;
- **Un curriculum vitae à jour** sous format libre de la personne physique ou du.de la représentant.e de la personne morale ;
- **Une lettre de motivation ou une profession de foi** sous format libre (une page maximum) ;
- **Une indication au Comité de nomination des fonctions éventuelles brigüées** : présidence, membre du Bureau (secrétaire, trésorier...).



## Réalisez votre vidéo de présentation personnelle

Afin de parfaire la présentation des candidats auprès du corps électoral, il est demandé de joindre **une vidéo de présentation d'une minute ou deux minutes maximum** afin de faire acte de candidature et de se présenter au corps électoral. Cette vidéo peut être tournée avec un smartphone et sera accessible pour le corps électoral pendant la campagne officielle à compter du 16 avril sur <https://www.finance-fair.org/fr/assemblee-generale-de-fair>.

[Ressource :](#)  
[Conseils pour réaliser votre vidéo](#)

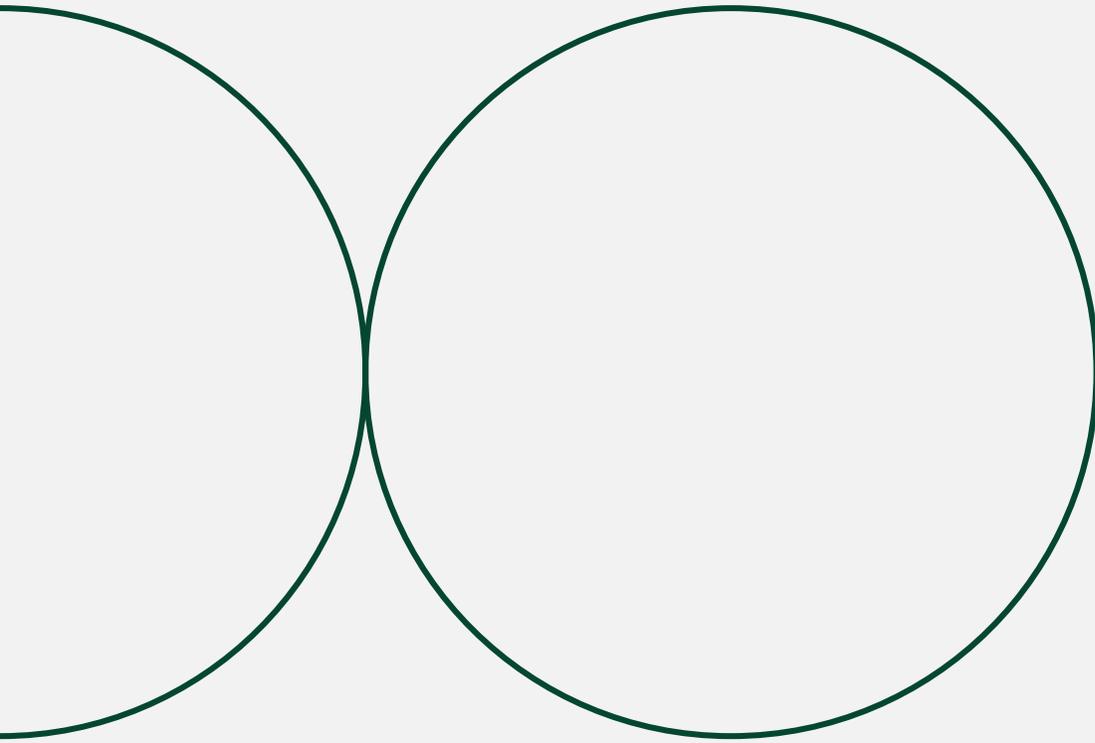


## Comment et à qui envoyer la candidature ?

Les candidatures sont à envoyer par email uniquement avec l'ensemble des pièces mentionnées **avant le dimanche 17 mars 2024 à minuit** à l'adresse suivante : [elections@finance-fair.org](mailto:elections@finance-fair.org).

L'objet de l'email doit être libellé de la manière suivante : « Candidature de [nom du candidat] au Conseil d'administration de FAIR ».

En cas de pièces jointes volumineuses, il est préférable d'insérer dans le corps de l'email un lien hypertexte pointant vers un site de stockage de documents de type [Smash](#) ou [Wetransfer](#).



# ELECTION DE LA GOUVERNANCE DE FAIR

1. Présentation de la gouvernance de FAIR
2. Election du nouveau Conseil d'administration
3. Le rôle du Comité de nomination
4. Comment faire acte de candidature ?
- 5. Quelles sont les dates clés du processus ?**
6. Comment se déroulera le vote du 16 mai ?

# QUELLES SONT LES DATES CLÉS DU PROCESSUS ?



## Analyse et validation des candidatures

Le **Comité de nomination** analysera les candidatures reçues dans les délais entre le **18 mars et le 28 mars 2024**. Il sera notamment attentif :

- A la diversité et à la pluralité des membres ;
- A la parité homme-femme ;
- A tout autre critère légitime et objectif pour s'assurer d'une gouvernance plurielle et efficace.

A l'issue de cette analyse, le Président du Comité de nomination fera un rapport au Conseil d'administration.

Si le Conseil estime que les candidatures sont insuffisantes, le délai de dépôt des candidatures pourra être prolongé **jusqu'au 14 avril 2024**.



## Publication de la liste des candidats

Le **Comité de nomination** rendra publique, soit le **2 avril, soit le 15 avril 2024 en cas de prolongation de la période de dépôt des candidatures** :

- La liste officielle des candidats **au 1<sup>er</sup> collège** ;
- La liste officielle des candidats **au 2<sup>e</sup> collège** ;
- Le nombre de sièges à pourvoir au sein de chaque collège et le nombre de sièges réalloués au premier collège au cas où les candidats au second collège seraient en nombre insuffisant.



## Campagne électorale à compter du 16 avril 2024

Entre le **16 avril et le 15 mai 2024**, la liste des candidats ainsi que le matériel électoral (fiche signalétique du candidat, profession de foi et vidéo de présentation) seront accessibles sur le site de FAIR à l'adresse suivante : <https://www.finance-fair.org/fr/assemblee-generale-de-fair>

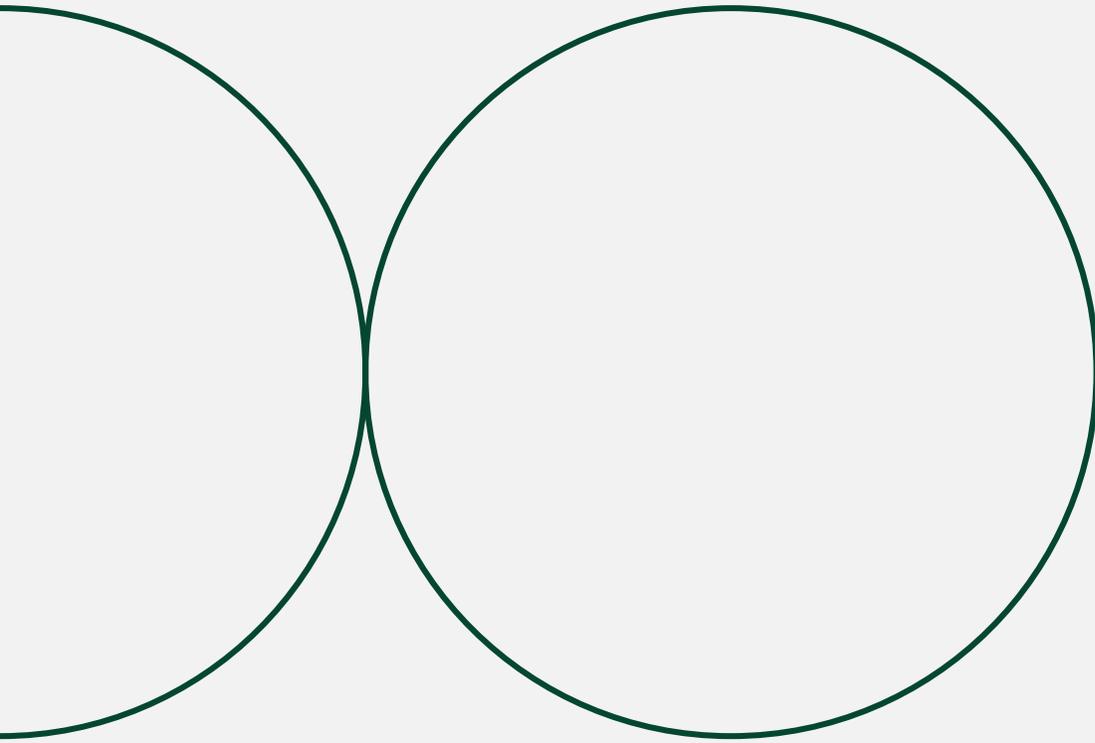


## Assemblée générale du 16 mai 2024

Le 16 mai 2024, l'ensemble du corps électoral sera convié à voter pour chaque candidat lors de l'Assemblée générale de FAIR.

Détails slide suivante.





# ELECTION DE LA GOUVERNANCE DE FAIR

1. Présentation de la gouvernance de FAIR
2. Election du nouveau Conseil d'administration
3. Le rôle du Comité de nomination
4. Comment faire acte de candidature ?
5. Quelles sont les dates clés du processus ?
6. **Comment se déroulera le vote du 16 mai ?**

## COMMENT SE DÉROULERA LE VOTE LE 16 MAI ?

**Le 16 mai 2024, l'ensemble du corps électoral sera convié à voter lors d'une Assemblée générale ordinaire de FAIR.** L'ordre du jour ainsi que les projets de résolution et les documents y afférents vous parviendront entre le 16 avril et le 2 mai 2024.

C'est à l'issue de cette Assemblée générale que se déroulera le vote du nouveau Conseil d'administration.

Le vote est un vote en séance à la majorité simple (50% des membres présents ou représentés + une voix). Il fonctionnera par voie électronique et le jour de l'Assemblée générale. Le quorum à réunir est de 25% des membres du 1<sup>er</sup> collège.

Le Comité de nomination présentera au corps électoral son opinion sur la répartition du premier collège, notamment leur représentativité.

Le Comité de nomination présentera également une liste de candidats issus du second collège.

Les membres présents ou représentés devront voter :

- Pour **des candidats individuels issus du premier collège figurant dans une liste** et ayant leur préférence, ceci dans la limite du nombre de sièges à pourvoir ;
- Pour **la liste de candidats** issus du second collège et arrêtée par le Comité de nomination.

Sont élus au Conseil les candidats issus du premier collège ayant recueilli le plus de voix dans la limite des sièges disponibles (au minimum 12 sièges).

Est élue la liste de candidats issus du second collège à la majorité des voix plus une.

Un deuxième tour pourra être organisé pour des candidats issus du premier collège en cas d'égalité des voix obtenues et dans la limite des sièges restant à pourvoir.

Le Comité de nomination arbitrera en dernier ressort sur les choix définitifs des administrateurs en cas de nouvelles égalités de voix au deuxième tour.

Le Conseil d'administration nouvellement élu se réunira une première fois le **16 mai 2024** pour élire le.la Président.e et le Bureau.



# VOUS SOUHAITEZ ÊTRE CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FAIR ?

Envoyez votre candidature au  
Comité de nomination de FAIR

**avant le 17 mars 2024 à minuit**

à l'adresse suivante : [elections@finance-fair.org](mailto:elections@finance-fair.org)



## VOUS AVEZ DES QUESTIONS RELATIVES À CETTE ÉLECTION ?

Vous pouvez les formuler auprès du Comité de nomination à l'adresse email suivante :

[elections@finance-fair.org](mailto:elections@finance-fair.org)

Vous trouverez tous les documents utiles à cette élection sur :

<https://www.finance-fair.org/fr/assemblee-generale-de-fair>



finance-fair.org



@Label\_Finansol



FAIR – Label Finansol



@FAIR.label.finansol



Label Finansol

fair.

Financer  
Accompagner  
Impacter  
Rassembler